

COMMISSION RECLASSEMENT et ROUTE

ATTRIBUTION DES CATEGORIES SUR ROUTE POUR LA SAISON 2018

- ↵ Les catégories des coureurs seniors seront attribuées sur la base du classement national FFC établi le 31 août 2017.
- ↵ Seront en catégorie 1, 10% des coureurs du Grand Est seniors au classement national FFC 2017, ceux montés sur demande, ceux montés sur victoires.
- ↵ Seront en catégorie 2, 25% des coureurs du Grand Est seniors restant suivant le classement national FFC 2017, ceux montés sur demande, ceux montés sur victoires quel que soit l'âge.
- ↵ Les autres coureurs ayant marqué des points au classement national FFC 2017 seront en catégorie 3 à l'exception de ceux ayant moins de 6 points FFC, ils pourront demander une licence Pass-Cyclisme à l'exception des coureurs montés en catégorie 3 en 2017 quel que soit l'âge.
- ↵ Les coureurs n'ayant jamais eu de licence ou pas pendant les 2 dernières années se verront proposer une licence Pass-Cyclisme sauf ceux ayant possédé dans les 5 dernières années une licence 1^{ère} catégorie, dans les 4 dernières années une licence de 2^{ème} catégorie qui se verront attribuer une licence de catégorie 3.
- ↵ Les coureurs ne pourront rétrograder que d'une catégorie par année.
- ↵ Un coureur qui ne prend pas de licence pendant une année repart dans la catégorie dans laquelle il avait sa dernière licence. Exemple : 2016 en 1^{ère} catégorie->2017 pas de licence->2018 licence en 1^{ère} catégorie. Au-delà d'un an et jusqu'à 3 ans d'inactivité, les anciens coureurs licenciés sollicitant le renouvellement d'une licence pourront être réaffectés dans une catégorie sportive inférieure à l'appartenance précédente selon l'appréciation du comité régional.
- ↵ Tout coureur Pass-Cyclisme pourra demander une licence de catégorie 3 s'il le désire.
- ↵ Les coureurs classés en catégorie 1 en VTT se verront attribuer au minimum une catégorie 2 sur route. Cette mention devra figurer sur la licence.

CAS PARTICULIERS

Catégorie Junior :

- ↵ Devront prendre **obligatoirement** une licence **Juniors tous** les coureurs de 17 – 18 ans.
- ↵ Sur demande et sur **décision de la commission de reclassement** ils pourront demander une sous-catégorie licence Pass-Cyclisme Open ou une licence Pass-Cyclisme D1. Les coureurs cadets peuvent prendre une option Pass-Cyclisme D1
- ↵ Cette mention devra figurer sur la licence. Ils pourront ainsi courir indifféremment avec les Pass-Cyclisme ou les juniors.
- ↵ Les juniors qui ont marqué 190 points ou plus au classement National FFC ne pourront pas prendre l'option Pass-Cyclisme

PASS'CYCLISME

Les coureurs évoluant en Pass-Cyclisme seront classés en 4 niveaux de valeur : D1-D2-D3-D4

- **Seront en D1 :** les coureurs anciens licenciés de 17 à 29 ans, quel que soit l'âge, ceux ayant une supériorité pour être dans un niveau inférieur, ceux ayant possédé une licence Catégorie 3 ou supérieure dans les 3 dernières années, ceux ayant des points au classement des Pass-Cyclisme 2017 ainsi que les Pass-Cyclisme Open.
- **Seront en D2 :** les coureurs anciens licenciés de 30 à 39 ans quel que soit l'âge, ceux ayant une supériorité pour être dans un niveau inférieur, et les nouveaux licenciés de 30 à 39 ans.
- **Seront en D3 :** les coureurs anciens licenciés de 40 à 49 ans n'ayant pas de points au classement des Pass-Cyclisme 2017, quel que soit l'âge, ceux ayant une supériorité pour être dans un niveau inférieur et les nouveaux licenciés de 40 à 49 ans. Les féminines évolueront avec les Pass-Cyclisme D3.
- **Seront en D4 :** les coureurs anciens et nouveaux de 50 ans et + n'ayant pas de points au classement Régional des Pass-Cyclisme en 2017, quel que soit l'âge, ceux ayant une supériorité pour être dans un niveau inférieur.

Antenne de Reims

13, place Louis Demaison
BP 510 - 51682 Reims cedex
Tél. 03 26 85 51 86
E-mail : ffcgrandest.reims@orange.fr

Siège social

Maison Régionale des Sports
13, rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Tél. 03 83 18 87 59
E-mail : ffcgrandest.comite@orange.fr

Antenne de Strasbourg

4, rue Jean Mentelin
BP 95028 - 67035 Strasbourg cedex 2
Tél. 03 88 26 94 45
E-mail : ffcgrandest.strasbourg@orange.fr

MONTEE DE NIVEAU DES PASS-CYCLISME EN COURS DE SAISON

Les points Pass-Cyclisme seront attribués suivant le barème : 1^{er} 6 pts, 2^{ème} 4 pts, 3^{ème} 3 pts, 4^{ème} 2 pts, 5^{ème} 1 pt.

- **Pass-Cyclisme D1** en 3^{ème} catégorie après 2 victoires dans le niveau D1-D2, 1 victoire et 12 points Pass-Cyclisme, 1 victoire pour les 17-18 ans ou supériorité
- **Pass-Cyclisme D2** à D1 après 1 victoire dans le niveau D1-D2 ou 12 points Pass-Cyclisme ou supériorité. Un coureur Pass-Cyclisme D2 sera monté automatiquement en 3^{ème} catégorie pour la saison suivante s'il a 15 points Pass-Cyclisme
- **Pass-Cyclisme D3** à D2 après 1 victoire dans le niveau D3-D4 ou 12 points Pass-Cyclisme ou supériorité
- **Pass-Cyclisme D4** à D3 après 1 victoire dans le niveau D3-D4 ou 12 points Pass-Cyclisme ou supériorité
- Les coureurs montés de catégorie ou niveau en cours de saison gardent leur catégorie pour l'année N+1
- Pour toutes les catégories, les montées peuvent s'effectuer soit : par victoire, par supériorité manifeste, par plusieurs places dans les 5 premiers (On entend par supériorité manifeste un coureur offensif tout le long de l'épreuve et qui manifestement se relève avant la ligne d'arrivée pour éviter de marquer des points ou alors abandonne sans raison). Cet état de fait sera noté sur l'état de résultats par le président du jury et décision sera rendue par la commission.
- **La montée de niveau ou de catégorie s'applique dès le lendemain de l'épreuve.**

MONTEE DE CATEGORIE OU NIVEAU EN COURS DE SAISON

- Catégorie 2 en catégorie 1 : → 4 victoires (Réglementation Nationale)
- Catégorie 3 en catégorie 2 : → 3 victoires (Réglementation Nationale)
- Pass-Cyclisme en catégorie 3 : → 1 victoire dans une épreuve 3^{ème} catégorie **ou**
1 victoire lors de l'année de descente de 3^{ème} catégorie dans une épreuve Pass-cyclisme D1-D2
1 victoire pour les coureurs de moins de 23 ans dans une épreuve Pass-cyclisme D1-D2

Carte à la journée (maxi 4 cartes à la journée pour l'année)

Les demandeurs de carte à la journée de 17 à 39 ans participeront avec les Pass-Cyclisme D1-D2

Les demandeurs de carte à la journée de 40 ans et plus participeront avec les Pass-Cyclisme D3-D4

Toute demande de dérogation au présent règlement devra être introduite par écrit avec justificatif auprès du Comité Régional qui statuera dans le mois suivant.

Obligation faite de dissocier les départs des épreuves pour les Pass-cyclisme D1/D2 et pour les Pass-cyclisme D3/D4 sauf si le circuit fait moins de 8 kilomètres. Dans cette situation un seul départ regroupé est autorisé ou si moins de 10 participants en D1/D2 ou D3/D4.

Le Président de la Commission

Secrétaire Général

Patrick PARIS

Antenne de Reims

13, place Louis Demaison
BP 510 - 51682 Reims cedex
Tél. 03 26 85 51 86
E-mail : ffcgrandest.reims@orange.fr

Siège social

Maison Régionale des Sports
13, rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Tél. 03 83 18 87 59
E-mail : ffcgrandest.comite@orange.fr

Antenne de Strasbourg

4, rue Jean Mentelin
BP 95028 - 67035 Strasbourg cedex 2
Tél. 03 88 26 94 45
E-mail : ffcgrandest.strasbourg@orange.fr